



# NAPA Nouvelles des Aires Protégées en Afrique

News from African Protected Areas

N°94  
Février 2016



## Edito

Geoffroy MAUVAIS  
Coordinateur du Papaco

### *Idealisme versus réalisme*

Une des leçons tirées de la première édition de notre MOOC, entre octobre et décembre de l'année dernière, c'est l'engouement d'une grande partie des participants pour les solutions communautaires aux problèmes communs qui se posent aux AP.

Le forum, qui a attiré plus de 1200 participants dont certains quotidiennement, s'est particulièrement animé lorsque le sujet de la gouvernance communautaire des aires protégées a été abordé. Et le sens de cette activation était – quasiment – univoque : l'implication des communautés locales permettrait de régler la majeure partie des problèmes qui existent dans et surtout autour des aires protégées. Cette assertion repose sur l'idée que par la concertation, la discussion, l'engagement de ces communautés dans les décisions, on peut les rallier à la conservation du site. Mais qu'elles doivent bénéficier des éventuels retombées, entre autres économiques, pour que tout cela fonctionne.

Cela est devenu une vérité depuis de nombreuses années, en particulier depuis que la Convention sur la Diversité Biologique (en 1992) en a fait le troisième objectif de son article premier : partager les bénéfices issus de l'exploitation durable des ressources (cette exploitation étant le second objectif, le premier est, quant à lui, la conservation).

C'est une vérité qu'il est désormais très difficile de remettre en cause. D'abord parce qu'elle est séduisante et qu'on aime à la croire. Quoi de mieux

en effet que de penser que si tout le monde est associé à la résolution d'un problème, il est d'emblée réglé ? C'est devenu plus qu'un postulat, une philosophie. On ne tient pas un congrès, une convention sans donner une chaire, voire l'amphithéâtre tout entier, à ses avocats. C'est aussi désormais une règle. Je crois qu'il n'existe plus un seul projet financé par un bailleur important qui ne comporte son volet « communautaire », même quand il n'a aucun sens.

C'est aussi tout simplement une évidence. Si les problèmes naissent de la communauté, alors certainement les solutions y prendront racine. Le hic, c'est que beaucoup de ces problèmes ont d'autres origines, et que compter sur la population locale pour les régler, c'est un pari risqué. Ou alors un calcul cynique ? L'on songe par exemple aux grands projets miniers qui cherchent l'aval des habitants du coin, quand ils savent qu'ils seront désavoués à plus large échelle...

Quoi qu'il en soit, la gouvernance communautaire des ressources naturelles, ou encore la gouvernance partagée quand les communautés sont un des acteurs autour de la table, a toute sa place dans l'arsenal de la conservation. Oui, c'est un fait, une vérité. Mais est-ce que ça marche toujours ?

Une étude conduite en 2013, en Tanzanie, auprès de 20 villages en bordure de l'écosystème du Serengeti (<http://jed.sagepub.com/content/22/1/51>) est révélatrice de la situation. Alors que les populations sont associées à la gestion des ressources via ce qu'on appelle « la conservation basée sur les communautés », les conclusions de l'étude sont les suivantes (extraits) :

« Cette étude a examiné les revenus générés par la conservation par rapport aux coûts encourus par

les communautés et a enquêté sur la gouvernance des revenus perçus par le comité du village. Les principales conclusions sont que très peu de revenus ont atteint la communauté et pratiquement rien n'atteint les ménages... En revanche, les communautés paient un lourd tribut à la conservation en raison de la perte de terres agricoles et de pâturages, ainsi que par la destruction des cultures et de bétail par animaux sauvages... En outre, il existe généralement une mauvaise gouvernance des fonds reçus au niveau du village. Une petite équipe d'environ 3 à 4 personnes allouent l'argent de la façon qu'elles souhaitent. Il n'y a pas de planification participative et bien souvent, inégalité de genre. Les dépenses ne correspondent pas aux revenus reçus et il n'y a aucune explication satisfaisante pour cela... Ces avantages inadéquats de la conservation ont conduit à une attitude négative de la part des communautés environnantes envers l'écosystème du Serengeti, ce qui a contribué à un niveau élevé de braconnage dans la région. »

Rien de surprenant finalement. La limite de la conservation communautaire est la même que celle de toutes les autres formes de gouvernance : elle est liée aux hommes et aux femmes qui la mettent en œuvre. Ne soyons donc pas naïf quant à sa capacité à faire mieux que les autres et accordons lui le même niveau d'exigence de résultats. C'est le moindre service qu'on puisse rendre à ceux et celles qui s'y engagent avec franchise et bonne volonté.

Le papaco, c'est aussi sur :



Twitter = @Papaco\_IUCN  
([https://twitter.com/Papaco\\_IUCN](https://twitter.com/Papaco_IUCN))

Et sur :



Facebook = facebook /IUCNpapaco  
(<https://www.facebook.com/IUCNpapaco>)



## Rappel : douzième édition du DU sur la Gestion des Aires Protégées

du 18 avril au 10 juin 2016 à Ouagadougou, en collaboration avec l'UICN-PACO

Le Papaco organise, avec l'Université Senghor d'Alexandrie, une formation de 8 semaines sur la gestion et la gouvernance des AP du 18 avril au 10 juin 2016, à Ouagadougou (12<sup>ème</sup> édition). Le but de cette formation est de doter les gestionnaires (et leurs partenaires) d'outils, et de compétences techniques et scientifiques spécifiques pour améliorer leurs modes de gestion des parcs. L'ensemble de la formation est dispensé en français et structuré en modules qui associent des cours théoriques et une sortie de terrain (deux semaines) pour une mise en application des différents outils qui seront acquis.

Ce programme est destiné aux gestionnaires d'aires protégées des secteurs publics, parapublics et privés **d'Afrique de l'Ouest uniquement** et également à des cadres d'ONG œuvrant dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles renouvelables. Les candidats devront avoir une expérience professionnelle et avoir le niveau de bac+3 ou équivalent. La formation permettra, en cas de succès, l'obtention d'un Diplôme d'Université (DU) en « Gestion des Aires Protégées », délivré par l'Université Senghor. **La formation est prise en charge par la Fondation MAVA.**

Les candidats seront sélectionnés sur dossier à compléter sur internet à l'adresse suivante :

<http://continue.senghor.refer.org>

**Date limite d'inscription : 20 février 2016**

### Contacts

Catherine GURGUENIAN : Université Senghor  
@ : [environnement@usenghor-francophonie.org](mailto:environnement@usenghor-francophonie.org)

Bora MASUMBUKO : UICN-PACO  
@ : [bora.masumbuko@iucn.org](mailto:bora.masumbuko@iucn.org)

Arsène SANON : UICN-PACO  
@ : [arsene.sanon@iucn.org](mailto:arsene.sanon@iucn.org)





## Identification et analyse des lacunes des Zones clés de la biodiversité

### Cibles pour des systèmes complets d'aires protégées

Penny F. Langhammer, Mohamed I. Bakarr, Leon A. Bennun, Thomas M. Brooks, Rob P. Clay, Will Darwall, Naamal De Silva, Graham J. Edgar, Göven Eken, Lincoln D.C. Fishpool, Gustavo A.B. da Fonseca, Matthew N. Foster, David H. Knox, Paul Matiku, Elizabeth A. Radford, Ana S.L. Rodrigues, Paul Salaman, Wes Sechrest et Andrew W. Tordoff  
 Peter van der Meer, Directeur de la NAPA



Lignes directrices sur les meilleures pratiques pour les aires protégées No. 15



## Identification et analyse des lacunes des zones clés de la biodiversité - Cibles pour des systèmes complets d'aires protégées

### Lignes directrices sur les meilleures pratiques pour les aires protégées No. 15

*Penny F. Langhammer et coll.*

Une analyse mondiale des lacunes en matière de conservation révèle qu'une bonne partie de la biodiversité se trouve actuellement en dehors des aires protégées. Les avancées de la connaissance sur la distribution des espèces et la Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) montrent ainsi que plusieurs centaines d'espèces de vertébrés terrestres ne sont représentées dans aucune aire protégée. D'où la nécessité d'étendre la couverture des aires protégées (et ainsi atteindre l'objectif d'Aichi n°11 - 17%) mais également de l'étendre de façon stratégique afin de mieux répondre à la distribution et aux menaces qui pèsent sur la biodiversité. L'analyse des lacunes, qui constitue le sujet de ce recueil des lignes directrices de la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP), est un outil pour y parvenir, basé sur la notion de Zone Clef pour la Biodiversité (ZCB). Cette NAPA présente quelques extraits de

ce recueil, qu'il sera cependant indispensable de consulter *in extenso* pour bien comprendre tout le processus.

Téléchargeable sur [www.papaco.org](http://www.papaco.org)  
 rubrique publications

### (Extraits du recueil)

Les ZCB sont des sites d'importance mondiale pour la conservation de la biodiversité. Elles sont identifiées en utilisant des critères et des seuils normalisés sur le plan mondial, basés sur les besoins de la biodiversité qui nécessite une sauvegarde à l'échelle du site. Ces critères se fondent sur le cadre de **vulnérabilité** et d'**irremplaçabilité**, largement utilisé dans la planification systématique de la conservation.

#### 1) Les Zones clés pour la biodiversité dans la priorisation de la conservation

La biodiversité n'est jamais inutile ou superflue – chaque population de chaque espèce, en fait toute la nature, vaut la peine d'être conservée. La priorisation n'est en aucune façon un moyen de choisir quels éléments de la biodiversité méritent l'attention de la conservation et lesquels n'en valent pas la peine, mais plutôt un moyen de décider lesquels méritent l'attention en premier lieu. Cela se base sur le postulat que tous les éléments de la biodiversité n'ont pas tous le même besoin de conservation et qu'ils n'apportent pas tous la même contribution à la conservation de la biodiversité globale. La priorisation est nécessaire parce que les ressources disponibles pour les efforts de conservation sont limitées et qu'elles doivent donc être investies de façon stratégique pour garantir que nos efforts de conservation contribuent le plus possible à la préservation de la biodiversité mondiale...

#### 2) Principes pour la fixation des priorités de conservation

Deux variables majeures déterminent comment nous fixons les priorités des cibles et des mesures de conservation : l'**irremplaçabilité** et la **vulnérabilité**.

- L'irremplaçabilité (le caractère unique) d'un site est la mesure dans laquelle des options géographiques (ou spatiales) seront perdues si ce site particulier est perdu. Exemple extrême : un site est totalement irremplaçable s'il contient une ou plusieurs espèces qui n'existent nulle part ailleurs. Par contre, lorsque des sites contiennent des

espèces qui sont largement distribuées, il existe de nombreuses alternatives pour conserver ces espèces. Des sites qui contiennent des fractions significatives de la population totale d'une espèce pendant une période particulière de l'année (ex. goulets et voies migratoires) sont aussi difficilement remplaçables.

- La vulnérabilité (les menaces) fait référence à la probabilité qu'un site perde la valeur de sa biodiversité dans le futur. On peut donc voir la vulnérabilité comme une mesure de l'irremplaçabilité, mais dans le temps plutôt que dans l'espace. Les sites très vulnérables doivent donc être protégés tout de suite, ou jamais. Les sites qui sont peu menacés restent des options de conservation pour l'avenir. On peut mesurer la vulnérabilité sur la base du site (probabilité qu'une espèce soit localement éradiquée d'un site), ou sur la base de l'espèce (probabilité que l'espèce s'éteigne au niveau mondial).

### **Forte irremplaçabilité + grande vulnérabilité = extrême urgence de conservation**

Les sites vraiment irremplaçables et très vulnérables représentent la plus grande urgence pour la conservation : une protection doit leur être assurée, sur place, immédiatement pour empêcher toute perte imminente et irréversible de la biodiversité.



### **3) Principes supplémentaires régissant le processus de priorisation**

- *Complémentarité* – Afin d'optimiser l'investissement dans la conservation, des exercices de priorisation doivent évaluer dans quelle mesure chaque site contribue à l'atteinte des objectifs de conservation en complétant l'investissement existant. Le niveau de priorité de chaque site ne se fonde donc pas simplement sur sa composition biologique mais aussi sur celle d'autres sites et sur les décisions de conservation antérieures. Le principe de complémentarité

signifie que le niveau de priorité de chaque site donné peut changer en fonction de décisions antérieures. Dans son sens le plus classique, l'analyse des lacunes identifie les sites qui complètent le mieux le réseau existant d'aires protégées. Dans ces lignes directrices, nous élargissons le concept d'analyse des lacunes pour identifier où les aires protégées existantes pourraient le mieux être renforcées et aussi où il faudrait en créer de nouvelles...

- *Itération* – La priorisation doit être un processus itératif, qui est continuellement remis à jour pour être sûr de prendre à tout moment les meilleures décisions de conservation.

- *Nouvelles décisions* – La complémentarité exige de considérer dans quelle mesure chaque site contribue aux objectifs globaux de la conservation en complétant des investissements antérieurs. Cela signifie que les décisions concernant de nouveaux sites à protéger sont susceptibles de changer la valeur de priorité relative de sites qui ne le sont pas. Par exemple, si deux sites contiennent chacun 50% de la population totale d'une espèce menacée, ils sont tous deux extrêmement irremplaçables et sont donc de très hautes priorités pour la planification de conservation. Cependant, dès qu'un des deux sites est protégé, la valeur de priorité du second chute par rapport à d'autres sites contenant une espèce vivant dans des conditions équivalentes et se trouvant en dehors de toute aire protégée.

- *Nouvelles données* – Si de nouvelles données révèlent l'existence de populations jusque-là inconnues ou au contraire l'absence d'une espèce dans des sites occupés précédemment, ou si les conditions changent (ex. une espèce s'éteint sur plusieurs sites ou, plus rarement, en colonise d'autres), les priorités devront être revues en conséquence.

- *Responsabilité* – Les solutions pour la planification de la conservation doivent être obtenues de façon transparente, pour que les autres puissent comprendre pourquoi et comment les résultats ont été obtenus et, au besoin, les remettre en question.

- *Répétabilité* – Liée à la responsabilité, la répétabilité garantit que d'autres, disposant des mêmes données et du même ensemble de critères, arriveraient aux mêmes conclusions.

La responsabilité et la répétabilité sont importantes parce qu'il est plus facile de justifier et de défendre des réseaux d'aires protégées choisis de façon objective, ce qui est crucial lorsque beaucoup d'intérêts sont en compétition pour le même territoire.

#### 4) Méthodes pour fixer des priorités de conservation

##### Décisions au coup par coup

Dans le passé, les aires protégées furent généralement choisies site par site, au coup par coup, en se basant souvent sur des facteurs opportunistes (c.à.d. le site ne semblait pas avoir de valeur pour un aménagement commercial du territoire tel que l'agriculture), sur son aspect panoramique, récréatif, sur son potentiel touristique, sur l'influence de groupes de pression, ou sur une protection ancienne motivée par des utilisations telles que la chasse ou la fourniture d'eau. Cette approche n'a rien de stratégique : elle ne garantit pas que les sites qui contribuent le plus à la biodiversité mondiale soient protégés correctement et elle a déjà abouti à des réseaux d'aires protégées qui ne sauvegardent pas les habitats les plus vulnérables mais bien des régions moins diversifiées où la pression humaine est faible. Elle néglige aussi souvent d'impliquer toute la variété des parties prenantes nécessaires pour que cette conservation réussisse à long terme

##### Ateliers pour fixer les priorités de la conservation

Ces dernières années, les ateliers pour fixer les priorités de conservation, où des experts de toute une gamme de disciplines - taxonomie, biologie, écologie et socio-économie - identifient des aires prioritaires en se basant sur leur avis de spécialistes, sont devenus un outil majeur de la planification de conservation. Ces ateliers présentent de nombreux avantages par rapport aux décisions au coup par coup :

- Ils définissent des priorités à l'échelle régionale au lieu d'envisager chaque site isolément.
- Ils offrent des forums pour échanger des informations et des idées, particulièrement intéressants dans des régions peu étudiées où la plupart des données ne sont pas encore publiées.
- Ils sont essentiels pour obtenir un vaste consensus entre les parties prenantes (scientifiques, agences gouvernementales, utilisateurs des ressources, ONG et donateurs) et un sentiment d'appropriation des résultats, créant ainsi des conditions favorables à la mise en œuvre.

Néanmoins, les ateliers ont certaines limites :

- Il y a une grande marge de subjectivité dans la mesure où les priorités sont souvent identifiées sur la base d'intuitions et d'opinions plutôt que de données biologiques et de critères explicites. La responsabilité et la répétabilité sont dès lors

compromises, et les efforts ne ciblent pas réellement les investissements les plus urgents pour la conservation.

- Il y a une tendance à prioriser les zones riches en données plutôt que celles qui en manquent, même si cette restriction n'est pas propre aux ateliers.

Les ateliers pour fixer les priorités évoluent donc de façon à intégrer plus de données et de critères explicites.



##### Planification systématique de la conservation sur la base des données

Une analyse fondée sur des données, systématique, est nécessaire pour une planification stratégique et raisonnable de la conservation. Comme pour tous les processus analytiques, la qualité des résultats dépend directement de celle des données de départ ; aucune méthodologie, si sophistiquée soit-elle, ne peut extraire de bons résultats de mauvaises données (la règle anglo-saxonne GIGO, « *Garbage In Garbage Out* »). La réalité est qu'il y a actuellement des lacunes et des préjugés dans les données qui sont disponibles pour la planification de la conservation :

- La disponibilité et la qualité des données varient énormément géographiquement (ex. entre pays ou même entre régions d'un même pays) et aussi selon le type de données (ex. entre groupes différents comme les oiseaux et les plantes). Souvent les régions du monde où les données sont les plus rares sont aussi celles où les besoins de planification de conservation sont les plus grands.
- Même si des investissements stratégiques pour acquérir de nouvelles données permettent de combler des lacunes cruciales, la planification de conservation est souvent trop rapidement nécessaire pour avoir le temps de les récolter complètement.
- Examiner et référencer spatialement toutes les données pertinentes peut aussi prendre beaucoup de temps et révéler de nombreux

manques et préjugés dans les données existantes, ce qui risque de décourager les planificateurs qui veulent utiliser ces méthodes.

Néanmoins, la planification de conservation doit progresser malgré ces manques, en utilisant au mieux les données disponibles, comme c'est fait pour les ZCB ; il faut reconnaître ouvertement les faiblesses et prendre des précautions pour les atténuer, et non pas les masquer sous la subjectivité.

### **Ateliers combinés avec une planification de conservation basée sur les données**

La planification de conservation basée sur les données ne remplace pas l'apport d'experts ; c'est une manière de formaliser et de faire le meilleur usage possible de cet apport. Les ateliers d'experts sont une façon de consolider, de synthétiser et spécialement d'interpréter les données, surtout les informations non publiées. Le partenariat de *BirdLife International* a adopté une approche efficace, caractérisée par son objectivité et par l'engagement, pour identifier des ZICO : cela commence par une première collation de données par une équipe d'experts, suivie d'un atelier où l'on présente les données, on les complète, on les examine et on les applique aux critères avant de les faire finaliser par un groupe d'experts. De cette façon, les avantages des ateliers de classement des priorités (création d'un consensus, engagement des parties prenantes, et appropriation des résultats) se combinent à la responsabilisation et à la répétabilité d'une planification basée sur les données.



### **5) Erreurs en définissant les priorités**

La planification de conservation basée sur des données impeccables est impossible même dans les parties du monde les mieux connues ; les

résultats sont donc toujours entachés d'erreurs que l'on peut diviser en deux classes :

- Les erreurs d'omission (ou faux négatifs) surviennent lorsque les conservationnistes ne réalisent pas qu'une espèce existe dans un site particulier où elle pourrait être protégée. Elles résultent souvent d'informations incomplètes et elles sont particulièrement liées à des données de localisation ponctuelle. Moins une espèce ou une région sont connues, plus il est probable qu'une espèce vive aussi en dehors des lieux où sa présence a été confirmée. Le risque de l'utilisation de données entachées d'erreurs géographiques pour la définition de priorités de conservation, c'est que les zones qui ont été intensément échantillonnées soient classées comme plus prioritaires que les zones qui ont été peu échantillonnées. Les données de localisation ponctuelle sont donc affectées de faux négatifs (ou d'erreurs d'omission), c'est-à-dire que des espèces sont dites absentes de sites où elles sont pourtant présentes. Il est tentant d'essayer de « corriger » l'effort d'échantillonnage en faisant une modélisation statistique, particulièrement en extrapolant à partir de lieux où l'on sait que l'espèce existe, pour modéliser les distributions. Cette approche présente pourtant de graves dangers. Les modèles ont un pouvoir statistique moindre pour des espèces pour lesquelles il y a peu de données enregistrées et dont l'aire de répartition est petite par rapport à la résolution des données environnementales, ce qui les rend moins utiles et moins fiables pour une application à des espèces rares ou peu connues, qui sont souvent parmi celles qui ont le plus besoin de l'attention de la conservation.

- Les erreurs de commission (ou faux positifs) viennent du fait qu'une espèce est considérée comme correctement protégée dans un site d'où elle est en fait absente. Ces erreurs ont tendance à résulter d'une extrapolation de données. Par exemple, lorsqu'ils indiquent des données ponctuelles sur une grille, les gens supposent parfois que les cellules comprises entre deux points enregistrés sont aussi occupées. Elles peuvent aussi venir de modèles portant sur le caractère approprié de l'habitat, qui extrapolent à partir de localisations ponctuelles pour des régions non échantillonnées en se basant sur la similitude environnementale. Alors que les extrapolations sont des prédictions d'habitats propices à l'occupation d'une espèce et pas d'une occupation réelle, ces modèles sont pourtant souvent interprétés comme tels. Appliquer de telles données modélisées à des analyses des lacunes peut éventuellement aboutir à une surestimation de

la couverture réelle de l'espèce par le réseau d'aires protégées existant et au détournement d'actions de conservation vers des sites où l'espèce n'existe pas.

Les erreurs de commission sont plus graves dans la planification de conservation que les erreurs d'omission. Les faux négatifs sont préventifs en ceci qu'ils supposent que les efforts de conservation doivent viser des endroits où l'on sait qu'une espèce est présente (même si des endroits plus appropriés sont découverts par la suite). Les faux positifs, par contre, risquent d'entraîner l'extinction d'une espèce parce que nous pensons que nous la conservons alors qu'elle n'est pas présente. Ces conséquences sont particulièrement vitales pour des espèces qui ont de petites aires de répartition et/ou qui sont globalement menacées. Les erreurs par omission peuvent aussi entraîner des extinctions si les espèces sont perdues avant que l'on ait pu cartographier leur localisation ; mais la correction de ces erreurs doit se fonder sur des données de terrain plutôt que sur de simples prédictions qui peuvent conduire à des erreurs de commission. Des prédictions d'occurrence, par contre, sont inestimables pour identifier des recherches prioritaires.

#### 6) *Logique des critères ZCB et réflexions sur l'établissement de seuils*

Les points précédents montrent qu'il est important de recourir à une approche déterminée par des données de localisation des espèces, qui identifie des cibles à l'échelle du site pour la conservation de la biodiversité et qui servira donc de point de départ à une analyse des lacunes nationale. Le processus d'identification des ZCB utilise les deux critères : la vulnérabilité et l'irremplaçabilité. Selon ces critères, les ZCB sont sélectionnées en fonction de la présence d'espèces qui requièrent une conservation à l'échelle du site.

Un site répond au critère de vulnérabilité pour une ZCB s'il renferme un nombre globalement significatif d'individus d'une ou plusieurs espèces menacées au plan mondial selon la Liste rouge de l'UICN. Ces espèces, par définition, sont menacées d'extinction ; mais tous les sites où elles se trouvent en nombre significatif doivent être considérés comme des priorités mondiales pour la conservation sur site.

Un site répond au critère d'irremplaçabilité pour une ZCB s'il accueille une proportion significative de la population totale d'une espèce à l'un ou l'autre moment du cycle vital de cette espèce. Ce critère couvre de multiples composantes de l'irremplaçabilité, pour des espèces qui vivent

concentrées géographiquement et qui, par conséquent, dépendent d'un réseau de sites pour au moins une partie de leur aire de répartition ou de leur cycle de vie. Ceci englobe de nombreuses espèces dont l'aire de répartition est restreinte, dont la distribution est très agglomérée à l'intérieur d'aires de répartition très vastes, qui constituent d'importants rassemblements, qui ont des populations sources dont dépendent des portions importantes de la population mondiale ou qui sont confinées dans des biomes ou des biorégions particulières. Vus sous un autre angle, ces sites très irremplaçables sont les plus importants pour une conservation proactive visant à empêcher la perte de biodiversité si les menaces venaient à s'intensifier, ou lorsqu'elles sont distribuées de façon stochastique.



Une ZCB peut être identifiée simultanément selon les critères de vulnérabilité et d'irremplaçabilité (tableau ci-après) ; en effet, de nombreuses espèces particulières relèvent de ces deux critères. Un réseau de ZCB défini en fonction de la présence d'espèces qui répondent aux critères de vulnérabilité et d'irremplaçabilité est censé inclure tous les sites qui jouent un rôle crucial dans le maintien de la population mondiale de ces espèces.

**Tableau. Résumé des critères et des seuils des ZCB**

Critère	Sous-critère	Seuils provisoires pour justifier le statut de ZCB
<i>Vulnérabilité</i> Présence régulière sur le site d'une espèce globalement menacée (selon la Liste rouge de l'UICN)	N/A	Espèces en danger critique d'extinction (CR) et en danger (EN) – présence d'un seul individu Espèces vulnérables (VU) – 30 individus ou 10 couples
<i>Irremplaçabilité</i> Le site contient X% de la population globale d'une espèce à l'une ou l'autre étape de son cycle de vie	a) Espèces à l'aire de répartition restreinte	Espèces dont l'aire de répartition totale couvre moins de 50.000 km <sup>2</sup> 5% de la population mondiale dans le site
	b) Espèces dont la distribution est étendue mais grégaire	5% de la population mondiale dans le site
	c) Congrégations globalement significatives	1% de la population mondiale sur le site de façon saisonnière
	d) Populations sources globalement significatives	Le site est responsable du maintien de 1% de la population mondiale
	e) Assemblages restreints à une biorégion	À définir

Le processus pour établir des seuils définitifs pour les critères des ZCB évolue, à la façon du développement des critères pour la Liste rouge de l'UICN. L'application des critères proposés pour les ZCB aux environnements marins et d'eaux douces requiert particulièrement de nouveaux tests.



### 7) Concept et raison d'être de l'analyse des lacunes

Ces deux dernières décennies, deux grandes tendances en matière d'« analyse des lacunes » ont émergé de la littérature et dans la pratique. La première, institutionnalisée par le *US Gap Analysis Program*, évalue la couverture des aires protégées existantes en comparant des cartes de classifications de terrain et/ou de distributions d'espèces (souvent modélisées) avec des cartes d'intendance environnementale et de statuts de gestion. Des cibles de représentation exprimées en pourcentages sont utilisées pour exprimer l'étendue de la couverture pour chaque classe de terrain ou pour chaque espèce dans des aires protégées existantes.

La seconde tendance de l'analyse des lacunes a été largement poussée par la littérature australienne, sud-africaine et européenne sur la

planification systématique de la conservation. Elle évalue les priorités pour établir de nouvelles aires protégées qui compléteront au mieux les réseaux existants. Des cibles de représentation explicites sont établies pour les caractéristiques qui vont être analysées, puis les aires protégées existantes sont passées en revue pour évaluer dans quelle mesure elles atteignent ces cibles ; enfin, on identifie des priorités pour étendre le réseau d'aires protégées afin d'atteindre ces cibles pour toutes les caractéristiques. Les priorités sont établies sur la base des principes d'irremplaçabilité et de vulnérabilité.

Le cadre des analyses des lacunes présenté dans ces lignes directrices est profondément enraciné dans ces deux approches. Cependant, notre cadre a été développé pour gérer les contraintes pratiques dans lesquelles la plupart des analyses des lacunes nationales et régionales se déroulent.

Avantages d'une analyse des lacunes basée sur les ZCB

- Une analyse des lacunes basée sur les ZCB commence avec des données fiables sur l'occurrence des espèces sur un site plutôt qu'avec de grandes généralisations (ex. de grands polygones d'étendue d'occurrence ou une cartographie sur des cellules de grilles arbitraires) ou des distributions déduites (ex. des données modélisées). Cela réduit les erreurs de commission, qui surviennent quand on suppose que des espèces sont protégées à des endroits où elles ne sont pas présentes.
- Les ZCB se focalisent sur les espèces qui sont les plus susceptibles d'exiger un investissement de la conservation : des espèces

globalement menacées, des espèces à l'aire de répartition restreinte, des espèces grégaires et des espèces restreintes à une biorégion.

- Une analyse des lacunes basée sur les ZCB favorise l'emploi des meilleures informations disponibles (même si elles ne se présentent pas sous un format normalisé) pour prioriser les sites où la conservation est susceptible d'être la plus efficace (c'est-à-dire des sites avec de plus grandes populations, une abondance supérieure, un meilleur habitat, etc. pour les espèces déclencheuses).

- Une analyse des lacunes basée sur les ZCB ne présuppose pas une distinction binaire entre sites protégés ou non. Au contraire, elle favorise l'utilisation des meilleures informations possibles pour comprendre les variations de la vulnérabilité sur site (c'est-à-dire la probabilité qu'une espèce survive dans un site). Les priorités de conservation ne sont pas uniquement définies comme les sites qui devraient bénéficier d'une protection légale mais, plus largement, comme les sites qui requièrent les mesures de conservation qui compléteront au mieux les efforts en cours (y compris le renforcement des aires protégées existantes).

- Une analyse des lacunes basée sur les ZCB reconnaît explicitement que les données ne sont pas parfaites et qu'elles seront sans cesse améliorées. Au lieu de simplifier exagérément les données au plus petit commun dénominateur (par exemple en utilisant de grandes généralisations de la présence d'une espèce ou du statut d'une aire protégée), elle fait clairement la distinction entre ce que l'on sait et ce que l'on suppose, s'efforçant de faire le meilleur usage des informations disponibles tout en soulignant les priorités pour les améliorer stratégiquement.

Une superposition directe des ZCB et des aires protégées légalement désignées donne des informations très utiles comme premier aperçu d'une analyse des lacunes nationale ou régionale. Cependant, la distinction binaire entre aires (légalement) protégées et non protégées présupposée dans la plupart des analyses des lacunes est une simplification exagérée des efforts de conservation dans toute région donnée, et une telle analyse risque de surestimer le degré réel de représentation et de protection des espèces. En effet, les aires protégées sont placées sous une grande diversité de régimes de gestion, allant de la protection intégrale à l'utilisation multiple. Quel que soit le statut légal, ce genre de protection n'a souvent que peu, voire pas de tout de

correspondance sur le terrain. Par contre, certains sites qui ne sont pas considérés légalement comme faisant partie d'un réseau d'aires protégées bénéficient en réalité d'un haut niveau de protection effective. Conscient de cette complexité, le cadre proposé dans ces lignes directrices ne se concentre pas seulement sur l'extension des réseaux d'aires légalement protégées mais aussi sur la définition de priorités pour renforcer et consolider les réseaux existants. Les termes « aire protégée » ne sont pas employés, dans ces lignes directrices, au sens étroit de site protégé légalement, mais dans le sens plus large, défini par l'UICN... qui admet qu'il existe toute une diversité d'outils pour la conservation des espèces *in situ*, et que cela va bien au-delà des aires protégées au sens classique des termes pour inclure d'autres approches, comme la protection de sites par des communautés locales et autochtones. C'est pourquoi ce cadre ne part pas du principe que toutes les ZCB devraient nécessairement devenir des aires protégées au sens strict mais plutôt qu'il faut mettre en place des mesures de conservation sur site appropriées et que c'est pour les ZCB prioritaires que ces mesures sont les plus urgentes.

**Retrouvez l'intégralité des lignes directrices n°15 de la CMAP sur [www.papaco.org](http://www.papaco.org)**



### Rappel

Pour mieux connaître les sites du Patrimoine Mondial en Afrique, consultez le site « African World Heritage Sites » sur :

**[www.AfricanWorldHeritageSites.org](http://www.AfricanWorldHeritageSites.org)**

### OFFRE D'EMPLOI

**Conseiller technique en Conservation (m/f),  
Parc National du Diawling - Mauritanie**

#### Contexte du poste

Le Parc National du Diawling situé sur le bas delta mauritanien du fleuve Sénégal, à la frontière avec le Sénégal a besoin de votre expertise pour appuyer la mise en oeuvre de son Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG). Depuis plus de 20 ans, le parc restaure et sauvegarde les écosystèmes du bas delta et garantit les moyens de subsistance des populations locales par un accès et une exploitation durable des ressources

naturelles. Le parc classé en 1994 par la convention RAMSAR, zone humide d'importance internationale, représente depuis 2005 le noyau central de la Réserve Transfrontalière du bas delta du fleuve Sénégal. Le PAG se décline selon 6 programmes majeurs : maintien du système hydraulique, restauration des habitats et protection des espèces, observatoire écologique, surveillance, co gestion des ressources avec les usagers, organisation des filières socioéconomiques, communication et gouvernance de l'Institution.

#### Tâches à remplir

- Appui à la mise en oeuvre du PAG en collaboration étroite avec l'équipe du parc (siège et terrain)
- Appui de l'équipe cadre à la planification et au rapportage technique
- Evaluation et renforcement des capacités de l'équipe du parc
- Renforcement et adaptation de l'observatoire écologique et de la surveillance du territoire du parc
- Animation de la co gestion des ressources naturelles et de la gouvernance partagée en collaboration avec les usagers regroupés en 4 Unions de métiers (pêche, artisanat, maraichage, élevage).
- Développement et suivis des partenariats et conventions nationaux et internationaux (scientifique, institutionnel, ...)
- Appui à la promotion et la communication interne et externe du parc
- Soutien à l'ensemble des six programmes du PAG

#### Profil requis

Formation universitaire bac + 5 minimum : environnementaliste, biologiste, forestier, géographe, hydrologue - Plusieurs années d'expérience dans la gestion et la coordination de projet

Expérience dans la gestion des Aires Protégées (AP), idéalement en milieu marin et côtier - Capacités d'implication et d'engagement des populations à la gestion des AP (outils et méthodes)

Bonne capacité de négociation dans un contexte multi culturel - Excellente qualité rédactionnelle en français, connaissances en anglais. Notion en arabe est un atout. Expérience en Afrique de l'Ouest souhaitable

**Poste basé à Nouakchott** au siège du parc avec déplacements fréquents sur le terrain. Travail diversifié avec responsabilité propre dans un contexte national. Collaboration avec d'autres organisations de la coopération internationale. Contrat de travail local en tant qu'expert intégré pour deux ans – prolongation

possible - Complément attractif mensuel au salaire local et prestations sociales

Pour plus d'informations sur le parc National du Diawling [www.pnd.mr](http://www.pnd.mr). Transmettez votre candidature directement sur [www.cimonline.de](http://www.cimonline.de) ou contactez : [matthias.brandes-geiger@zav-cimonline.de](mailto:matthias.brandes-geiger@zav-cimonline.de)

## CONSULTATION SUR LE TRAFIC DE FAUNE SAUVAGE

#### Contexte et objectif

La Banque Africaine de Développement recherche un consultant sur le commerce illégal de faune et des produits issus de la faune.

Le consultant, expert en faune sauvage africaine, rédigera un chapitre de l'ouvrage « Régler le problème du commerce illégal des ressources naturelles en Afrique », en cours de préparation au Centre sur les Ressources Naturelles Africaines. Le rapport sera présenté en anglais.

Plus d'info : voir les TDRs développés dans la NAPA 94 version anglaise.

#### Info et contact à la BAfD

Mme Maali Harrathi : [m.harrathi@afdb.org](mailto:m.harrathi@afdb.org)

**Date limite de soumission** : 14 février.



### Birdlife ouvre deux postes au Sénégal

#### West Africa Policy and Advocacy Officer - Coastal Migratory Birds

Description du poste sur <http://www.birdlife.org/job/west-africa-policy-and-advocacy-officer-coastal-migratory-birds>

#### West Africa IBA Monitoring Officer - Coastal Migratory Birds

Description du poste sur <http://www.birdlife.org/job/west-africa-iba-monitoring-officer-coastal-migratory-birds>

#### Descriptif complet dans la NAPA en anglais

Date limite : **19 Février 2016**

Contact: [Evans.siaw@birdlife.org](mailto:Evans.siaw@birdlife.org)

### NAPA – CONTACTS

[geoffroy.mauvais@iucn.org](mailto:geoffroy.mauvais@iucn.org)  
[beatrice.chataigner@iucn.org](mailto:beatrice.chataigner@iucn.org)  
[marion.langrand@iucn.org](mailto:marion.langrand@iucn.org)

Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation – PAPACO  
 Chargée de programme PAPACO  
 Chargée de programme PAPACO

[www.papaco.org](http://www.papaco.org) et [www.iucn.org](http://www.iucn.org)

*Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN*